

(XIPTE 1W J=MM DU 25RE 1990

(Jean-Louis Ohayon absent, excuse, avait caimuniq quelques avis)

1. La photocopieuse ainsi que l'imprimante doivent être remplacées. Le Collège décide l'achat (neuf ou occasion) ou la location du matériel convenable. Monique Besse s'en charge.

2. Les conditions d'obtention d'un numéro d'inscription autorisant les C.C.A.F. à recevoir des inscriptions aux Colloques et Journées, au titre de la formation permanente, sont à l'étude. Monique Besse s'en charge.

3. Compte rendu adresse par Patrick Guyernard et Claude Bockobza aux membres du C • F. R. P. à propos de la délégation à Bruxelles*. On en parle. Critique lui est faite (F. Wilder) de vouloir rassurer de façon floue sans amener d'informations précises. En particulier, rien n'indique qu'aient été abordées les questions concrètes posées aux psychanalystes par le rapport entre la non réglementation de la profession et les taux de taxe. Plusieurs pensent qu'il convient de saisir l'occasion de 1992 pour essayer de traiter la disparité fiscale, pour faire que les mots "psychanalyse" et "psychanalyste" se détachent du contexte des autres pratiques et praticiens.

Dominique Poissonnier soutient que nous aurions avantage à prendre exemple sur les textes de/finissant les activités des artistes.

/ Françoise Wilder soumet - carme convenu - 1, projet de réponse à la lettre de la Délégation Interministérielle aux Professions Libérales reçue début mars**. La première partie de la lettre est approuvée. La seconde est refusée par 3 coordonnants. Leur critique porte sur le fait que des questions sont formulées qui ouvrent un débat (sur la liberté de pratique pour un psychanalyste français dans les pays d'Europe ; sur la fiscalité). D'autres disent qu'il importe de poser ces questions.

Il est vrai que les questions portant sur des situations concrètes soulèvent des problèmes de fond. Faut-il mettre entre parenthèses, pour autant, ces questions ?

Il y a conflit sur ce point.

Cf. plus loin Inter-associatif, p.13-14. r Consultable au local.

Françoise Wilder

Le 28 novembre 1990

CElmlitaires à çoe de la rini

Oxiseils-Coflège et Uège i 25 rveibre 1990

1) Antérieurement à la tenue du Collège, celui-ci avait pris part à une re/union des Conseils-Collège dont plusieurs points importants se sont dégagés.

- De l'avis général, les Conseils ont plus ou moins dysfonctionné depuis deux ans.

Certains ont eu du mal à trouver des partenaires de travail. L'articulation avec le Collège n'a pas toujours été satisfaisante.

Les Conseils re/pondant à des tâches cependant indispensables à la vie de l'Association, il est convenu d'en réexaminer la question lors de la prochaine Assemblée Générale.

F

- Le Conseil Courrier cesse son activité' en Décembre 1990 il faut penser à lui trouver des remplaçants pour cette fonction nécessaire.

- Les Cartels, ont enregistré dans l'armée trois démissions, mais aussi des adhésions dont la liste reste à établir.

- Depuis plusieurs semaines, se réunissent chaque jeudi soir, au local, des membres souhaitant débattre des questions actuellement posées aux C.C.A.F. Ces réunions reprendront le Jeudi 10 Janvier, chacun y est convia.

''

- L'Assemblée Générale des 26 et 27 Janvier aura à débattre d'importants problèmes de fond et de forme : il semble exclu qu'elle puisse les régler tous cette fois-là, et l'A.G. aura donc à se prononcer sur la tenue d'une ou plusieurs A. G. extraordinaires ultérieures.

2) Concernant le Collège proprement dit du 25/11, le compte rendu de Françoise Wilder a le mérite de poser clairement la question concernant les différences de fiscalité' entre les psychanalystes : il apparaît certain qu'on ne saurait aboutir à une situation unitaire de ce point de vue que si la psychanalyse est définie comme une profession ayant sa spécificité bien précise et explicitée auprès des Ministères.

Ce point résultait déjà du compte rendu par Patrick Guyenrd de sa démarche auprès des fonctionnaires de Bruxelles, : pas d'égalité devant l'impôt dans une profession non réglementée - et la psychanalyse étant actuellement une profession non réglementée en Europe, il ne peut y avoir réglementation que par décision d'un Etat, lui-même saisi par une démarche en ce sens des "professionnels"*. On sait, d'autre part, qu'il y a quelques mois, le Ministère de la Santé ** faisait savoir qu'il n'avait pour sa part aucune intention d'intervenir dans le domaine de la psychanalyse. La balle semble donc bien dans le camp des psychanalystes, qui ont à y réfléchir MURmient.

/

Une récente démarche de la Cellule de Crise de l'Inter-associatif auprès du Ministère du Budget a par exemple abouti aux prémices d'un texte qui régirait la profession et qui devrait être produit par les analystes (définition de l'acte analytique cursus formateur des psychanalystes - défense du titre).

Tout ceci pose évidemment des questions "de fond" : vus son enjeu et sa visée propre, la psychanalyse est-elle une profession, et l'analyste un professionnel (qui serait, semble-t-il, rattaché au Ministère de la Santé) ? Devons-nous aboutir à une liste d'analystes, et selon quels critères ? Le Collège peut-il prendre position sur des questions aussi graves avant d'en référer préalablement à une Assemblée Générale ?

Il y a eu, à non sens, noms "conflit" entre les coordonnants que différences d'appréciation sur ces questions et sur l'ordre dans lequel elles doivent être traitées.

/ En particulier, le projet de Françoise Wilder d'ouvrir un débat avec les services de Monsieur Castagnou ne paraît pas pouvoir se faire sans l'aval de VA. G. - si c'est le bon canal, il semble, d'autre part, réaliste de l'envisager dans le cadre de l'Inter-associatif qui s'occupe très activement de ces questions avec les conseils d'un avocat spécialiste.

Claude Conte

* Voir Inter-associatif, p.10-11-12.

** Cf. le texte de Claude Evin, p.9.

Snet n°73

(Concordance avec les éditions fondées sur l'In--quarto de 1609)

Extrait de "Quarante sonnets de Shakespeare traduits par Jean-François Peyret pour servir à la scène"

Ed. Actes Sud

Contemple en moi cette époque de l'année
Où des feuilles jaunies, aucune, quelques unes, pendent, A ces branches tremblant contre le
froid, Chapelles en ruine où naguère chantèrent doucement des oiseaux.
En moi tu vois le crépuscule de certain jour
Qui après le couchant s'éteint à l'occident,
Qu'insensiblement la nuit noire fait disparaître_,
La servante de la mort enfermant toute chose au repos.
En moi tu vois la lueur de certain feu Couche sur les cendres de sa jeunesse, Comme sur le lit
de mort où il va expirer, Consume par ce qui l'avait nourri.
Tu comprends tout cela qui fait ton amour plus fort, Pour aimer ce que tu devras bientôt
quitter.

En harinage à Andre Rondepierre, mort à Paris, le dimanche 18 dcen)re 1988.

Françoise Bresch

Claudine Lemesle

Dites œ qui is vient

Einfl

Daniel Saadouri, avec qui nous avons te en contact ces derniers jours, a pratiquement
termine l'établissement du texte du séminaire d'André' Rondepierre. Il en prévoit la sortie en
librairie vers la fin 91.

En principe, sous le titre

"Dites ce qui vous vient 1"

Il s'agit de "l'Einfall" qui fera le lien entre les deux
séminaires :

"Cause et raison de la phobie : du de/terminisme subjectif"

(Novembre 86 - Juin 87). /

(Texte revu et titre donne par André Rondepierre lui-ne)

/

et le Seminaire traitant de l'articulation entre phobie et
obsession (Novembre 87 Mars-Avril 88).

Il s'agit, pour Daniel Saadoun, d'établir un texte qui mette
en valeur les axes de references d'André Rondepierre

- Le séminaire de Lacan

L'histoire de la philosophie

(en particulier la philosophie cartésienne)

Les questions de Logique

L'histoire de la Psychiatrie

tout en ne trahissant ni le rythme ni le style d'André Rondepierre lui-nre.

Geneviève Granier de Cassagnac